

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

20 (Haute Corse)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **PRATO DI GIOVELLINA**Séance du **02 septembre**

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 02 septembre à 15 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre NASICA, Maire de la commune.

Etaient présents: - Jean COLONNA - Chantal FRATACCI  
- Josette GRAZIANI - Jean-Marc MANUEL  
- Joseph NASICA - Pierre NASICA  
- Sébastien ROLLES

Absents : néant

Madame Chantal FRATACCI a été nommée secrétaire

### Nombre de conseillers

- en exercice	7
- présents	7
- votants	7
- absents	0
- exclus	0

Date de convocation :

**27 août 2022**

Date d'affichage :

**02 septembre**

### OBJET

**REFECION DU MUR  
DE SOUTENEMENT DU  
CIMETIERE  
COMMUNAL**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité urgente de consolider une partie du mur de soutènement du cimetière communal.

L'entreprise GRAZIANI propose la réfection du mur sur une longueur de 40 mètres.

La hauteur sera de 1 m 70. Le grillage existant sera remplacé par un nouveau grillage.

Le coût estimé est de 13 090 € TTC soit 11 900 € HT + 1 190 € de TVA

Le maire propose de demander l'aide financière de la Collectivité de Corse, sur sa dotation quinquennale et propose le financement suivant :

La CDC finance 80% du montant HT des travaux, soit **9 520 €**

La commune finance 20% du montant HT des travaux et de la TVA, soit au total **3 570 €**

Après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide

D'approuver à l'unanimité ce projet de réfection du mur de soutènement du cimetière communal, ainsi que le plan de financement proposé par le maire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Exécutoire à la date de dépôt ci-dessous :

### RESULTAT DU VOTE

Pour :	7
Contre :	0
Absentions :	0

Envoyé en préfecture le 05/09/2022

Reçu en préfecture le 05/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 02B-212002489-20220902-020920223-DE

Le Maire

